



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 juin 2013

Présents	:	71 citoyennes et citoyens
Auditeurs	:	1 personne
Présidence	:	M. Pascal Florio, syndic
Secrétaire	:	Mme Hélène D'Alessandro
Excusés	:	6 personnes
Invités	:	-

Tractanda :

1 Procès-verbaux

1.1 Assemblée communale extraordinaire du 29.10.2012 à Vuippens

1.2 Assemblée communale du 17.12.2012 à Vuippens

Ces procès-verbaux ne seront pas lus ; ils sont à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.

2 Comptes 2012

2.1 Exploitation

- Présentation - rapport commission financière – approbation

2.2 Investissements

- Présentation – rapport commission financière - approbation

3 Nomination de l'Organe de révision

- Présentation – rapport commission financière - approbation

4 Budget 2013 – investissement :

Assainissement « Rive droite » Vuippens – Canalisations – Stations de pompage – Réseau d'eau potable : demande de crédit CHF 680'000.00

5 Adhésion à l'Association intercommunale Sports en Gruyère – décision

6 Règlement communal pour l'Accueil extra-scolaire - approbation

7 Informations

- Collaboration du Cercle scolaire avec Sorens
- Construction de l'école
- Informations diverses

8 Divers

M. Pascal Florio, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il excuse l'absence de 6 personnes. Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

M. Pascal Florio rappelle que lors de la dernière assemblée, il y avait eu des interventions relatives à la mention des noms des intervenants dans les procès-verbaux, un recours a également été déposé à la Préfecture à ce sujet. Comme promis, le Conseil communal a analysé la situation et, sur conseils de la Préfecture suite à ce recours, a décidé de mentionner les noms dans le procès-verbal original déposé à l'administration communale. Par contre, la Préfecture a recommandé de supprimer les noms dans le procès-verbal publié sur Internet. Il n'y a aucune loi qui précise de manière stricte l'obligation de mentionner ces noms.

Concernant le report de la date de cette assemblée communale, M. Pascal Florio prie l'Assemblée de bien vouloir excuser l'administration pour le souci lié à la publication de la convocation de l'assemblée communale fixée le 27 mai 2013 dans la Feuille officielle, comme cela a été mentionné dans le tout ménage. C'est avec l'accord de la Préfecture et du Service des Communes que cette assemblée a été reportée à ce jour.

M. Pascal Florio annonce les personnes excusées. Il déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 22 du 31 mai 2013, par l'envoi de papillons tous ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Il donne lecture du tractanda et demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

Un citoyen prend la parole pour annoncer qu'il va faire un exposé un peu long. Celui-ci concerne la démocratie qu'il souhaite plus favorable pour les citoyens, l'égalité de traitement des autorités et des citoyens. Il parle également des tâches, des pouvoirs et des devoirs du législatif et de l'exécutif. Il termine en précisant que le Conseil communal devrait être « invité » à l'assemblée communale sans droit de vote et que le syndic ne devrait pas animer les débats.

Concernant la convocation, ce citoyen relève que 5 fois le Conseil communal a mis dans la convocation le mot « approbation », alors qu'il aurait dû mettre le mot « vote », laissant ainsi à chacun le droit d'être pour ou contre. Il explique toute la différence entre ces deux mots et rappelle qu'il avait déjà fait une telle remarque a une assemblée communale précédente.

M. Pascal Florio demande à ce citoyen de bien vouloir transmettre au Conseil communal ses considérations. Il relève que ce soir, le menu est particulièrement chargé et qu'il ne souhaite être interrompu systématiquement. Il explique toutefois que pour les points 1, 2, 3, 4 et 6, il s'agit bien d'une approbation, ou désapprobation, par l'Assemblée communale et pour le point 5 d'une décision.

M. Pascal Florio demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour en rappelant que celui-ci est chargé?

Un citoyen informe qu'il a aussi beaucoup de remarques sur cet ordre du jour. Il est passé à l'administration communale et pour les points 3, 4, 5 et 7 du tractanda, il n'a reçu aucun renseignement. On lui a dit que les informations seront données ce soir. Il estime que les délais sont trop courts, quelques minutes, pour apprécier les choses.

M. Pascal Florio répond que concernant ces points, on ne pouvait pas transmettre des documents sans explication. Pour bien comprendre l'objet, on doit le présenter clairement, ce qui sera fait ce soir. Toutes les explications seront données et chacun pourra voter en son âme et conscience.

M. Pascal Florio demande à l'Assemblée si elle est d'accord de continuer et d'accepter le tractanda qui est très chargé.

L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. Pascal Florio procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- Mme Nicole Krattinger
- M. Dylan Savary
- M. Jean-Marie Liard
- Mme Antoinette Délèze

1. Procès-verbaux

1.1 Assemblée communale extraordinaire du 29.10.2012 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 49 du printemps 2013.

Question/remarque ?

Un citoyen relève qu'il ne peut pas se prononcer sur ce procès-verbal car il n'a pas participé à l'assemblée. Il informe que c'est lui qui a déposé la plainte auprès du Préfet, plainte qui lui a été refusée. L'Assemblée communale réagit en approuvant la Préfecture. Ce citoyen cite un proverbe africain que l'Assemblée ne souhaite pas entendre.

M. Pascal Florio souhaite passer au vote.

Ce citoyen aimerait faire part des références de loi transmises par le Préfet. Il pourrait les transmettre au Conseil communal par écrit pour pouvoir en parler la prochaine fois.

M. Pascal Florio informe ce citoyen que la Préfecture a transmis au Conseil communal une copie de la décision établie suite à son recours.

M. Pascal Florio soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 octobre 2012.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 octobre 2012 est accepté par 70 oui et 1 non.

1.2 Assemblée communale du 17.12.2012 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 49 du printemps 2013.

Question/remarques ?

Un citoyen informe qu'il a plusieurs remarques concernant ce procès-verbal et que ce sera long. Premièrement, concernant l'enregistrement de l'assemblée par un citoyen, il a fait une erreur, il a dit que la loi l'interdit, mais on peut le faire avec l'accord du Conseil communal. Concernant la remarque relative aux noms des citoyens, il n'est pas mentionné que M. Florio a dit « ce n'est pas important qui c'est qui parle ... », donc par rapport aux procès-verbaux.

M. Pascal Florio relève que c'est une question d'interprétation.

Ce citoyen confirme, effectivement. Alors, ...

M. Pascal Florio invite ce citoyen à continuer. Le citoyen prend son temps et l'Assemblée commence à perdre patience et les esprits s'échauffent.

M. Pascal Florio informe le citoyen qu'il commence à perturber l'assemblée. Il lui demande s'il connaît l'art. 23 de la loi sur les communes qui précise que si un citoyen perturbe l'assemblée, le président de l'assemblée peut lui demander de quitter la salle. M. Florio ne voudrait pas en arriver là ce soir.

Ce citoyen répond que si M. Florio le lui demande, il part.

M. Pascal Florio répète qu'il ne voudrait pas en arriver là en rappelant à ce citoyen qu'il perturbe l'assemblée depuis une demi-heure.

Ce citoyen répond par l'affirmative, expliquant qu'on lui a déjà reproché cela.

M. Pascal Florio pense qu'il va en arriver là et demande à ce citoyen de quitter la salle.

L'Assemblée approuve la décision de M. Florio par applaudissements.

M. Pascal Florio informe que ces faits seront consignés dans le procès-verbal. On arrive dans une situation qui n'est plus possible et M. Florio pense qu'ils doivent en discuter les deux, car il n'est pas envisageable de continuer à présider de telle assemblée.

Ce citoyen remercie beaucoup en précisant que c'est très sympathique. Il demande à l'Assemblée de l'excuser d'avoir été long, de l'avoir fait perdre une demi-heure.

Ce citoyen quitte la salle à 20h30.

M. Pascal Florio est désolé d'avoir dû en arriver là, mais pense que c'était nécessaire. Il propose de poursuivre et demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2012 ? Comme ce n'est pas le cas, il le soumet au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2012 est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2012

2.1 Exploitation

M. Pascal Florio, syndic et responsable des finances, procède à la présentation de ces comptes en précisant que les citoyens-nnes peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Il présente d'abord la situation avant les amortissements extraordinaires, soit :

Total des charges	CHF 7'184'225.78	
Total des revenus	CHF 7'598'613.17	CHF 414'387.39

Amortissements extraordinaires :

- | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| • Aménagements routiers | CHF 280'000.00 | |
| • Maison de Ville | CHF 92'109.00 | |
| • Achat machines et véh. Edilité | CHF 14'889.05 | |
| • Label Cité de l'énergie | CHF 10'307.20 | |
| • Achat benne à papier | CHF 6'150.00 | |
| • Assain. Les Combles-les Morets | CHF 3'755.50 | |
| • Matériel informatique | CHF 3'500.00 | CHF 410'710.75 |

Résultat après amortissement **CHF 3'676.64**

M. Pascal Florio estime que les comptes 2012 sont plutôt réjouissants.

M. Pascal Florio relève les points importants de ces comptes et apporte toutes les informations utiles, principalement :

0 Administration	01.390.00 ↗ Augmentation des projets à gérer 02.309.00 ↗ Frais d'avocat (litige avec ancien secrétaire pas encore terminé) 02.315.00 ↗ Mise à jour de la sécurité informatique 02.390.00 ↘ Diminution due à la réorganisation du secrétariat 02.435.00 ↗ Servitude Swisscom poteaux aériens 021.490.22 ↗ Salaire personnel de nettoyage ASPIM
1 Ordre public	12.351.00 ↘ Extourne d'une provision

	16.380.00 ➤ Concerne un dossier de construction de 2011
2 Enseignement et formation	211.318.00 ➤ Frais d'expertise et de réparation, harmonisation des temps de transport 211.318.01 ➤ Rattrapage pour le bâtiment d'Echarlens 211.461.00 ➤ Augmentation des subventions en fonction des coûts ; la totalité de la différence entre le budget et les comptes n'a pas été accordée par l'Etat.
3 Culte, culture et loisirs	30.365.00 ➤ Don pour le film de Bernard Bovet + passeport vacances
4 Santé	41 ➤ Homes médicalisés – charges liées en hausse
5 Affaires sociales	54.365.00 ➤ Augmentation des demandes, des tarifs et par conséquent de la participation des communes 58.365.00 ➤ Don unique fait à l'ASPIM 58.366.00 ➤ Dès 2012 : ADB gérés par le canton 58.366.01 ➤ Augmentation des personnes sans activités lucratives 58.436.00 ➤ Remboursement ADB 2011
6 Transports et communications	-
7 Environnement	72.xxx.xx - Taux de couverture de 76.34% 72.311.00 ➤ Benne à verre non achetée 75.xxx.xx ➤ Aménagements pour la sécurité des entrées de ruisseaux suite et fin des travaux de 2011
8 Economie	81.313.00 ➤ Plus de plantation afin de profiter d'un subventionnement intéressant 81.352.01 ➤ Lié au travail effectué et volume de coupe 81.435.00 ➤ La vente des deux dernières coupes a été réalisée en 2013
9 Finances et impôts	90.xxx.xx ➤ Bonne surprise en matière d'entrée fiscales : Impôts sur les Gains immobiliers et les mutations plus élevés que budgétisés 942.423.07 ➤ Participation calculée en fonction de l'achat de Mazout 942.436.00 Provision participation ASPIM aux frais de conciergerie

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ces comptes ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui lui a été confié et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes, la Société de révision Fiducosult SA a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2012.

Dans le rapport du 2 avril 2013, elle relève notamment que la révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. En outre, elle a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, l'observation des compétences financières, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Elle nous a remis également le formulaire officiel de vérification des comptes, selon lequel les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées.

Comptes de fonctionnement

La commission financière s'est réunie à deux reprises pour passer en revue les comptes 2012 de notre commune. Si la première réunion nous a permis d'étudier les documents reçus et de les analyser, la deuxième séance, en présence de M. Florio, syndic, de Mme D'Alessandro, secrétaire-caissière communale et de M. Norbert Vuarnoz, conseiller communal, nous a donné l'occasion de recevoir tous les éclaircissements aux diverses questions que nous avons préparées.

En ce qui concerne l'analyse des comptes 2012, il y a lieu de relever qu'au budget figurait un excédent de charges de CHF 150'150.- et qu'au final, l'exercice boucle avec un excédent de produits de CHF 3'676.64. Ce résultat positif est dû essentiellement à des recettes d'impôts supérieures au budget. Ceci a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 410'710.75.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que son administration pour la bonne gestion des comptes de notre ménage et nous invitons l'Assemblée à approuver les comptes 2012 de la commune de Marsens, clôturant avec un excédent de recettes de CHF 3'676.64 et à en donner décharge aux organes responsables.

M. Pascal Florio, syndic, remercie la commission financière et soumet les comptes de fonctionnement 2012 et le bilan au 31.12.2012 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'exploitation 2012 et le bilan au 31.12.2012 à l'unanimité.

M. Pascal Florio présente, avant de passer aux investissements, la liste des crédits bancaires comme cela avait été demandée à une dernière assemblée. Au 31 décembre 2012, le total des crédits bancaires s'élève à CHF 4'949'535.00 et le taux d'intérêt moyen de la dette globale est de 1.33%. Le total des crédits LIM s'élève à CHF 1'125'800.00.

2.2 Investissements

M. Pascal Florio rappelle que tous les investissements terminés font l'objet d'un décompte présenté en Assemblée communale. Chaque conseiller présente les investissements de leur dicastère, en apportant toutes les informations nécessaires. Les décomptes relatifs aux investissements terminés sont présentés, à savoir :

- Trottoir route des Bugnons

Total budgets	:	CHF 397'000.00
Total coûts	:	CHF 428'934.95
Différence	:	+ CHF 31'934.95

Mme Catherine Meys informe que ce dépassement est dû au fait que l'achat du terrain et les travaux de géomètres n'étaient pas compris dans le devis, ainsi que quelques corrections qui n'étaient pas prévues.

Un citoyen demande pourquoi l'achat de terrain n'a pas été budgétisé ?

Mme Catherine Meys informe qu'à la base il y avait un autre projet qui ne nécessitait pas l'achat de terrain.

- Réfection route de La Croix

Total budget	:		CHF 65'000.00
Total coûts	:	CHF 255'236.10	
./ part privée	:	CHF 159'615.95	CHF 95'620.15
Différence	:		+ CHF 30'620.15

Mme Catherine Meys informe que le surcoût est dû au fait que lors des travaux, il a été constaté que cette route n'avait pas de coffre et nous avons décidé d'en faire un.

- Achat machines et véhicules - frontal

Total budget : CHF 16'000.00
Total coûts : CHF 14'889.05
Différence : - **CHF 1'110.95**

- Achat benne à papier

Total budget : CHF 12'000.00
Total coûts : CHF 6'150.00
Différence : - **CHF 5'850.00**

- Réaménagement locaux sanitaires Maison de Ville

Solde crédit : CHF 58'523.85
+ nouveau budget : CHF 55'000.00 CHF 113'523.85
Total coûts : CHF 92'109.00
Différence : - **CHF 21'414.85**

M. Alain Derré informe qu'il y a eu des mauvaises surprises au niveau des évacuations, ce qui a augmenté les coûts des travaux de maçonnerie et de carrelage.

Construction nouvelle école

M. David Macheret informe que le décompte sera présenté en fin de construction. Pour le moment les travaux suivent leur cours et nous sommes dans le tir au niveau du budget.

Un citoyen rappelle qu'on avait mis CHF 20'000.00 au budget pour l'aménagement du giratoire Echarlens-Marsens et qu'il n'y a toujours rien de fait.

M. Pascal Florio répond que l'aménagement de ce giratoire est du ressort du Conseil communal d'Echarlens et normalement, cela devrait se faire prochainement.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ces comptes d'investissements 2012 ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Comptes d'investissements

Lors de sa séance du 21 mai 2013, la commission financière a reçu tous les commentaires par rapport aux décomptes d'investissements qui vous ont été présentés.

Ces derniers sont clairs et précis. Il est à relever le suivi rigoureux des différents budgets ayant permis la réalisation de soldes positifs.

Un tableau de bord sur le suivi des investissements a été mis à jour. Il nous a permis une vision claire des soldes et des reports de budget.

La commission financière invite l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2012 de la commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. Pascal Florio, syndic, remercie la commission financière et soumet les comptes d'investissements 2012 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'investissements 2012 à l'unanimité.

3. Nomination de l'Organe de révision

M. Pascal Florio donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière.

M. André Brodard rappelle que la loi sur les communes définit les tâches de la commission financière, précisément au point 4 « Emet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale ou du conseil général ».

La méthode pour la proposition de l'organe de révision est la suivante :

1. Etablissement d'un cahier des charges
2. Envoi de 5 demandes d'offres
3. Etudes des offres (3 candidats) dont les critères de choix étaient : connaissance des finances publiques et du ménage communal, expérience comme organe de révision pour commune et le prix du mandat (CHF 5'500.00 – CHF 7'950.00)
4. Une offre retenue
5. Proposition d'une fiduciaire comme organe de révision pour une période de 3 ans (fixé par le cahier des charges).

Après examen des dossiers, la commission financière propose la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle. C'est la seule fiduciaire qui a donné des références (diverses communes, foyers et CO), à proximité, avec de l'expérience dans la révision des comptes publics. Le prix du mandat s'élève à CHF 5'980.00 HT.

La commission financière recommande à l'Assemblée communale de ratifier ce choix.

M. Pascal Florio remercie la commission financière pour son travail et, comme il n'y a pas de question, soumet cette proposition à l'approbation de l'Assemblée communale.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la nomination de la Fiduciaire Cuennet Sàrl.

4. Budget 2013 – investissement

Assainissement « Rive droite » Vuippens – Canalisations – Stations de pompage – Réseau d'eau potable : demande de crédit de CHF 680'000.00

M. Pascal Florio, syndic, donne la parole à M. Norbert Vuarnoz, conseiller communal, pour la présentation de ce dossier.

M. Norbert Vuarnoz apporte toutes les informations sur ce projet qui comprend :

Quartier «Les Trois-Moulins »

Assainissement de 4 habitations sur deux communes, soit 3 sur Marsens et 1 sur Echarlens. Ce projet comprenant une station de pompage, deux forages dirigés et l'utilisation de la conduite de refoulement existante vers l'ancienne laiterie de Vuippens.

Quartier « Le Lignal »

Assainissement de 8 habitations sur deux communes, soit 7 sur Marsens et 1 sur Echarlens. Ce projet comprenant une station de pompage, deux forages dirigés, l'eau potable et la défense incendie.

Cela fait longtemps que ces deux projets sont discutés au sein du Conseil communal, soit 2004 pour Les Trois-Moulins et 2006 pour le Lignal avec l'acceptation d'un crédit de CHF 100'000.00 en 2008. En 2009, le PGEE du village de Vuippens relevait des problèmes de pollution dans la Sionge et demandait l'assainissement de ces deux quartiers avant 2015. Suite à la modification de la loi cantonale sur les eaux et de son règlement d'application, les nouvelles dispositions précisent l'assainissement du hors zone.

Concernant le réseau d'eau potable, le quartier « Le Lignal » n'est pas adapté et la défense incendie est exigée et subventionnée. Un concept a été élaboré pour tout le réseau communal par le bureau Ribl qui est notre mandataire. Pour le quartier « Les Trois-Moulins », ce sont des sources privées et il n'y a donc pas de consommation d'eau potable communale. Dès lors, on ne peut pas amener la défense incendie sous risque de pollution. Les propriétaires étudient leur raccordement au réseau d'eau communal.

M. Norbert Vuarnoz relève les synergies de ce projet comprenant les 2 STAP à construire et à équiper, les 4 forages dirigés, les travaux de génie-civil du même genre, la mise à l'enquête, les rapports d'ingénieurs et de géomètres, le réseau d'eau potable et la défense

incendie pour le quartier du Lignal et, profitant de ces travaux, la mise en souterrain de l'électricité par le Groupe E.

Coût des travaux

Assainissement EU

- Montant à charge de tous les particuliers CHF 192'812.00
- **Montant à charge de la commune** CHF 339'055.00

Réseau d'eau potable

- Raccordement pour les propriétaires CHF 21'265.00
- **Montant à charge de la commune** CHF 441'689.00

Coûts totaux des infrastructures CHF 994'821.00
dont à charge de la commune CHF 780'744.00

Demande de crédit d'investissement

Assainissement

- Montant des travaux communaux CHF 339'055.00
- Crédit adjugé le 9 décembre 2003 - CHF 100'000.00
- **Demande de crédit** CHF 240'000.00

Réseau d'eau potable

- Montant des travaux communaux CHF 441'689.00
- **Demande de crédit** CHF 440'000.00

Total de la demande de crédit : CHF 680'000.00

Dont financement par un emprunt engendrant les charges suivantes :

- Amortissement de 4% : CHF 27'200.00
- Intérêts de la dette 3% : CHF 20'400.00
- **Coût total annuel** : CHF 47'600.00

Un citoyen demande quel est le taux de subventionnement pour la défense incendie ? Et où se fera le forage à La Grand-Fin ?

M. Norbert Vuarnoz répond que le taux est de 29% qui sont compris dans le montant de CHF 440'000.00. Il explique où passera le forage entre La Grangette et La Grand-Fin.

Un citoyen demande si les deux forages sont pour les eaux claires et les eaux usées ?

M. Norbert Vuarnoz répond par l'affirmative.

Un citoyen demande quels sont les diamètres des tuyaux ?

M. Norbert Vuarnoz donne l'information, à savoir 65 et 160 pour l'eau potable. Il précise que pour assurer la sécurité, le tuyau est double, la canalisation passe dans une gaine.

Un citoyen demande s'il y a une station de pompage pour la Sionge ?

M. Norbert Vuarnoz répond par l'affirmative, au niveau des Grangettes.

Un citoyen demande si le Conseil communal d'Echarlens a déjà approuvé ce projet ?

M. Norbert Vuarnoz informe qu'une convention est en cours et qu'un accord de principe a déjà été donné. Il n'est pas tenu compte de ces travaux dans la demande de crédit présenté ce soir. Sur Echarlens, il s'agit de raccordements privés de deux maisons ; la commune bénéficie de ces travaux et une clé de répartition est à l'étude.

Un citoyen relève qu'il n'y a pas de défense incendie aux Trois-Moulins car il n'y a pas de consommation d'eau potable. La défense incendie est assurée par la Sionge. Est-ce qu'on est sûr qu'il y a assez d'eau pour cela ?

M. Norbert Vuarnoz rappelle que la loi est claire à ce sujet, s'il n'y a pas de consommation, il n'y a pas de défense incendie car il y a trop de risques de pollution. Comme ce quartier est hors zone, ce sont les propriétaires qui doivent faire la demande à la commune et les frais de raccordement sont à leur charge. Concernant la défense incendie, on peut aussi tirer un tuyau depuis l'hydrante située devant la laiterie. M. Vuarnoz ne connaît pas la solution du corps des sapeurs-pompiers.

M. David Macheret informe que les pompiers s'entraînent régulièrement à aller en marche arrière avec le tonne-pompe depuis la laiterie. De plus, il y a aussi le centre de renfort de Bulle.

Un citoyen demande ce qu'il en est de la boucle qui avait été prévue avec l'adduction d'eau d'Echarlens ?

M. David Macheret informe qu'on n'a pas pu réaliser ce bouclage car on aurait dû aller jusqu'au centre du village d'Echarlens et cela aurait coûté trop cher. Par contre, on a pu le faire pour le Lignal.

Comme il n'y a plus de question, **M. Pascal Florio** passe la parole à M. André Brodard pour le rapport de la commission financière.

M. André Brodard, président, informe que la commission financière a également analysé ce projet et invite l'Assemblée communale à l'accepter tel que proposé.

M. Pascal Florio soumet au vote de l'Assemblée communale la demande de crédit de CHF 680'000.00 pour l'assainissement « Rive droite » Vuippens – Canalisations – Stations de pompage – Réseau d'eau potable, avec financement par un emprunt bancaire d'un coût annuel d'environ CHF 47'000.00.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité le crédit de CHF 680'000.00 avec financement par emprunt bancaire.

M. Pascal Florio remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. Adhésion à l'Association intercommunale Sport en Gruyère - décision

M. Pascal Florio présente ce projet d'association intercommunale en expliquant qu'il ne faut pas faire un amalgame avec le Centre sportif : ce sont deux choses bien distinctes. Il développe les points suivants :

- Constats
 - Pratique du sport ne correspondant pas aux frontières communales
 - Infrastructures sportives insuffisantes
 - Offre sportive pour les jeunes très différente entre les communes
 - Modes et montants de subvention très différents entre les communes
 - Absence d'une politique sportive régionale
 - Trois communes : Bulle, Charmey et Broc subventionnent massivement les autres communes en finançant les infrastructures lourdes (piscines et patinoire)
 - Maintien de l'exploitation de certaines infrastructures lourdes plus assuré sans coopération régionale → risque d'accentuation du manque d'infrastructures
- Mesure
 - Une commission de régionalisation des sports est créée en janvier 2011 sous l'égide de l'Association Régionale la Gruyère
- Objectifs
 - Définir un concept directeur de régionalisation des sports en Gruyère dont les buts sont de faciliter la pratique du sport et le travail des clubs sportifs, assurer une utilisation maximale des infrastructures existantes et une égalité de traitement pour tous les utilisateurs.
- Concept proposé

- Séance d'informations octobre 2011 : trois volets du concept de régionalisation des sports présentés aux communes, à savoir :
 1. La régionalisation du financement des installations sportives régionales (piscines et patinoires)
 2. La création d'un service régional de coordination des sports
 3. Le subventionnement régional des clubs et du sport facultatif pour tous
- Association intercommunale « Sports en Gruyère »
 - Seul le premier volet a été retenu, à savoir la régionalisation des coûts des infrastructures régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle.
 - Le 14 juin 2012, les communes ont accepté de confier au comité de direction de l'ARG le mandat de constituer cette association dont le but est de rassembler toutes les communes du district pour assurer la pérennité de ces installations sportives.
 - L'ARG a élaboré pour cette association les statuts, le règlement de comptabilisation, le tableau des charges pour les communes selon les comptes 2011 des infrastructures avec la répartition suivante : 50% à charge des communes sièges et 50% répartis entre toutes les communes y compris les communes-sièges selon la nouvelle clé de répartition intercommunale, 25% selon la population légale et 75% selon la population légale pondérée par l'IPF.

➤ **Coûts pour la commune de Marsens**

Sur la base des comptes 2009, 2010 et 2011, les coûts moyens pour la commune de Marsens seraient d'environ CHF 17'600.00 et sur la base des projections pour 2013, 2014, 2015 et 2016 CHF 19'500.00.

M. Pascal Florio, au nom du Conseil communal, propose à l'Assemblée communale de soutenir et d'adhérer à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » dont les installations sont aussi utilisées par nos élèves.

Un citoyen demande si la différence est bien d'environ CHF 2'000.00 ?

M. Pascal Florio répond que c'est une projection, il ne faut pas additionner les montants. Toutefois, 2009 à 2011, la commune n'a pas payé ce montant, ce sont des calculs de base pour estimer ces coûts, ainsi que pour le futur qui s'élèveront donc à environ CHF 19'000.00. Jusqu'à maintenant, la commune de Bulle avait un tarif préférentiel, ce qui ne pourra plus se faire avec la nouvelle association. Cela aura aussi un effet d'harmonisation des coûts.

Un citoyen demande si les frais d'entretiens extraordinaires seront aussi pris dans les comptes d'exploitation ?

M. Pascal Florio répond que les investissements seront votés par l'Association. Les statuts mentionnent que toutes les plus-values apportées aux infrastructures lourdes n'entrent pas dans les décomptes. Par exemple, la piscine de Broc va être chauffée, c'est la commune qui prend en charge ces coûts.

Un citoyen demande si l'ARG a travaillé avec FriTime qui a soutenu le projet de sport pour tous dans la Broye ?

M. Pascal Florio ne peut répondre à cette question, il se renseignera.

Un citoyen demande si ce sont des charges liées, si nous avons notre mot à dire et comment cela se passera pour l'avenir ?

M. Pascal Florio répond que ce sont bien des charges liées et oui, nous aurons notre mot à dire au travers des trois délégués de la commune de Marsens. Au niveau du comité, les communes-sièges ne sont pas majoritaires. Pour l'avenir, on ne peut pas exclure qu'il n'y aura pas d'autres objets, mais l'Association aura son mot à dire et la volonté est de ne pas en ajouter.

Une citoyenne demande si toutes les communes adhèrent à cette association ?

M. Pascal Florio répond que cette association ne peut être créée sans l'adhésion de toutes les communes et nous sommes la dernière commune à prendre la décision, toutes les autres ont dit oui.

Un citoyen demande si cette association soutient la patinoire ou Espace Gruyère ?

M. Pascal Florio répond que c'est seulement la patinoire.

Une citoyenne est surprise que la patinoire mobile ne figure pas dans les comptes 2012.

M. Pascal Florio rappelle que selon les statuts, seules les 3 piscines et la patinoire d'Espace Gruyère sont englobées dans ce projet.

M. David Macheret complète en précisant que la patinoire mobile est seulement cette année en raison du comptoir.

Un citoyen relève que la patinoire est importante car c'est le seul endroit où nos enfants peuvent s'entraîner. Il insiste pour que ce projet soit soutenu.

M. Pascal Florio soumet au vote l'adhésion à l'Association intercommunale Sports en Gruyère.

L'Assemblée communale accepte par 70 oui et 1 abstention l'adhésion à l'Association intercommunale Sports en Gruyère.

6. Règlement communal pour l'Accueil extra-scolaire – approbation

Mme Belen Clément rappelle que l'association AES La Passerelle a été officiellement dissoute en septembre 2012 et les services de l'accueil extra-scolaire ont été pris en charge par les communes de Marsens et d'Echarlens. Conformément à la loi, un règlement communal régissant les conditions de la fréquentation de l'AES a été établi. Il était à disposition des citoyens à l'administration communale et vous est soumis ce soir pour approbation. Il ne sera pas lu, mais présenté de manière succincte. Ce règlement est accompagné d'un règlement d'application qui a déjà été approuvé par les conseils communaux respectifs. Enfin, nous devons encore établir une convention intercommunale entre Marsens et Echarlens ayant pour but de régler la collaboration de l'AES et des modalités financières y relatives. La commune de Sorens y participera également en qualité de commune conventionnée. Nous avons soumis pour préavis ces projets de règlements et convention au service juridique du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, qui les a présentés au Service des communes ainsi qu'au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Nous avons tenu compte des avis donnés par ces trois services dans le règlement présenté ce soir.

Mme Belen Clément présente ce règlement en apportant toutes les informations utiles.

Un citoyen demande en quoi consiste le projet éducatif ?

Mme Belen Clément répond que c'est un sujet éducatif comme à l'école.

M. Pascal Florio complète les informations en précisant que l'AES est sous la responsabilité de la commune d'Echarlens et que ce règlement, établi par les deux communes, a été contrôlé et ficelé par les différentes entités cantonales.

M. Pascal Florio soumet à l'Assemblée communale pour approbation le Règlement communal pour l'Accueil extra-scolaire.

L'Assemblée communale approuve le Règlement communal pour l'accueil extra-scolaire par 65 oui et 6 abstentions.

7. Informations

Collaboration du cercle scolaire avec Sorens

Mme Belen Clément rappelle que la commune de Sorens a approché les Conseils communaux de Marsens et Echarlens pour un projet de fusion. Un groupe de travail a été formé, ainsi qu'une sous-commission transports qui a établi l'horaire.

Pourquoi une collaboration et non une fusion en 2013 ? Il faut beaucoup de temps pour concrétiser une fusion qui implique des formalités administratives conséquentes et une année supplémentaire était nécessaire pour préparer ce projet de fusion qui sera voté par les Assemblées communales. C'est pourquoi, pour la rentrée scolaire 2013-2014, nous avons convenu de partir sur une collaboration réglée par une convention intercommunale.

A cette rentrée scolaire, aucun élève de notre cercle scolaire ne sera déplacé vers Sorens. Toutes les classes enfantines s'installeront dans la nouvelle école de Marsens, 19 élèves des classes de 5^e et 6^e et 5 élèves de 4^e de Sorens viendront compléter l'effectif à Echarlens et à Marsens. Les trois bus scolaires actuels suffisent pour transporter tous les élèves.

Construction de l'école

M. David Macheret apporte des informations relatives à ces travaux qui avancent bien. Les crépis et peinture extérieurs sont terminés, les échafaudages démontés. Les travaux à l'intérieur sont à bout touchant. Actuellement, les travaux se font sur les aménagements extérieurs et on a été contraint de bloquer l'accès à la chapelle. Les délais seront pratiquement tenus, de même que le budget, ce qui n'est pas toujours facile.

Un citoyen demande pourquoi la place de parc a été placée en-dessus de la place de jeu, ce qui peut être dangereux ?

M. David Macheret répond que cette place devant l'administration communale est bien séparée de la place de jeux. Normalement, les enfants ne devraient pas jouer sur cette place de parc.

Projet de fusion des communes

M. Pascal Florio relève qu'il y a ces jours beaucoup de discussions concernant ce projet de fusion. Les syndics travaillent ensemble sur ce projet : des réflexions sont faites et sur le principe, chacun est d'accord sur ce projet mais ne souhaite pas précipiter les choses.

8. Divers

Un citoyen fait une remarque relative à l'assainissement des toilettes de la Maison de Ville : il a une hésitation par rapport aux vitres transparentes, principalement selon des remarques faites par des dames.

M. Alain Derré informe que cette remarque a déjà été faite, normalement un rideau doit être posé. Il suit la chose.

Un citoyen relève que des arbres ont été coupés dans la haie à la route des Gottes. Est-ce que ces arbres étaient protégés et est-ce qu'une autorisation a été délivrée ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la commune a été informée après la coupe qui a été faite sur autorisation de M. Marc Nicolet, forestier. Ces arbres ne sont pas protégés.

Un citoyen demande quand seront bouchés les trous à la route St-Ignace et si une solution a été étudiée pour améliorer le goulet devant la Croix-Blanche ?

Mme Catherine Meys informe que cette route sera refaite après les vacances d'été, les soumissions viennent de rentrer. Quant au goulet, c'est toute la traversée de la localité de Marsens qui sera étudiée.

M. Pascal Florio précise que concernant les routes, deux points sont prioritaires : premièrement améliorer la sécurité à Vuippens et deuxièmement faire une analyse de la route depuis Vuippens jusqu'au nouveau quartier de Perrevuet II concernant largeur, accès, rond-point, etc. On doit faire quelque chose de logique. Concernant l'entrée des immeubles

au Cœur de Marsens, le PAD dit comment faire, mais cette entrée doit aussi s'intégrer dans une réflexion globale.

Un citoyen rappelle que, lors d'autres assemblées, on avait dit que la partie privée de la route de La Croix serait reprise par la commune. Qu'en est-il ?

Mme Catherine Meys informe qu'il appartient aux propriétaires de faire la demande et que celle-ci sera soumise à l'Assemblée communale.

Un citoyen relève que le projet de la traversée de Vuippens n'avance pas du tout, de même que la route de La Grand-Fin : c'est dangereux, les gens roulent à 80 km/h, il faut limiter à 30 km/h. La commune manque à son devoir envers les citoyens.

Mme Catherine Meys relève que concernant la traversée, il y a un nouveau projet qui a été analysé par la Commission d'aménagement et l'étude suit son cours. Concernant la route de la Grand-Fin, Mme Meys rappelle qu'on ne peut pas mettre un panneau de 30 km/h sans faire des aménagements.

Un citoyen rappelle que cela avait déjà été prévu sous l'ancienne législature : il ne faut pas attendre qu'il y ait des accidents. C'est aussi l'avis d'une citoyenne. Ce citoyen adhère à l'étude globale de la route Vuippens-Marsens, mais il rappelle qu'une demande d'éclairage sur le pont de l'autoroute avait été faite. Il demande au Conseil communal de ne pas seulement faire des promesses, mais aussi d'agir.

M. Pascal Florio prend note du message.

Un citoyen relève, concernant le boulet devant la Croix-Blanche, que si on élargit la route, les véhicules rouleront plus vite, donc on augmente le danger.

M. Pascal Florio admet, il faudra donc trouver un compromis.

Un citoyen demande ce qu'il en est avec l'approvisionnement de l'eau potable à l'ACAPE ?

M. David Macheret répond que les travaux de rénovations des réservoirs AMER et ACAPE sont toujours en cours et pour le moment, rien n'est décidé, l'AMER a encore l'eau de Eausud. Il a justement demain une commission pour discuter le prix de l'eau, avec la possibilité de prendre l'eau de l'ACAPE. C'est vrai qu'elle est plus dure, mais par contre de même qualité au niveau des micros polluants.

Un citoyen dit s'être renseigné, un test coûte Fr. 500.00, ce qui n'est pas excessif.

M. David Macheret relève qu'un test ne suffit pas, on doit en faire un par polluant et on a 3 sources d'eau. Ensuite, il faut savoir comment interpréter les résultats des tests. M. Macheret informe que la commune a été, il y a environ 2 mois, quelques semaines sur le réseau de l'ACAPE et apparemment, personne ne l'a remarqué. Il rappelle encore une fois que la dureté n'influence pas la qualité et pour preuve, les habitants de Vuippens, qui ont la même eau, se portent bien.

Un citoyen relève qu'à Vuippens, on change beaucoup les robinets. Il estime que c'est dangereux de ne pas faire de tests contre les pesticides.

M. David Macheret relève qu'on peut le faire, à voir.

Un citoyen où on en est avec le label Cité de l'Energie ?

Mme Catherine Meys informe qu'on est au terme de l'étude, un rapport a été établi. Beaucoup de points ne remplissent pas les critères et le Conseil communal continuera à les travailler pour obtenir ce label dans 3 ans.

Un citoyen revient sur l'intervention perturbatrice du citoyen qui a pris la parole en début de séance et propose une idée dans le but d'éviter ce genre de situation. Il faudrait que ces personnes fassent part de leurs remarques à la commune avant l'assemblée communale, en donnant leurs idées à développer, ce qui n'est pas toujours facile à comprendre, ainsi que le temps d'intervention. Car le citoyen qui se déplace pour participer à l'assemblée communale n'a pas envie d'avoir régulièrement ce genre de situation.

M. Pascal Florio relève que c'est peut-être une idée à creuser.

M. Pascal Florio souhaite, avant de clore cette assemblée, transmettre la demande faite par Michel, Céline et William Mayeux d'adresser des remerciements pour tout le soutien qui leur a été fait. M. Florio a aussi ressenti un très fort élan de solidarité et espère qu'on va pouvoir le conserver.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. Pascal Florio** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h55.

La secrétaire

Hélène D'Alessandro

Marsens, le 27 juin 2013

Le président

Pascal Florio